

AVIS DU CESER SUR LE BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Éditorial du Président

Un budget primitif 2026 volontariste en dépit des baisses de recettes subies

Sur le plan national, le Projet de loi de finances (PLF) 2026 vise à ramener le déficit public à 5 % du PIB, et cette année encore, les collectivités territoriales sont associées à ces « efforts » et subissent des contraintes budgétaires, notamment via la baisse des dotations et des prélèvements accrus sur les recettes fiscales.

Le CESER attire l'attention sur les effets conséquents et particulièrement inéquitables des dispositifs nationaux : quasi doublement de la ponction sur les recettes fiscales des collectivités (dispositif DILICO), baisse massive de la DCRTP, concentrant les efforts sur des régions déjà pénalisées dont l'Occitanie marquée par des fragilités économiques et sociales et une démographie dynamique avec environ 46 000 habitants de plus chaque année mais des millions d'euros en moins pour les accueillir !

Malgré ce contexte, la Région Occitanie souhaite tout de même maintenir une stratégie budgétaire volontariste, que le CESER salue, et présente un budget total qui s'élève à 3,54 milliards d'euros. Elle préserve un autofinancement brut d'environ 509 millions d'euros garantissant à la fois un haut niveau d'investissements dans le futur et une capacité de désendettement stable. En parallèle, elle protège ses politiques majeures sur les mobilités, l'éducation, la souveraineté économique, ou encore l'aménagement du territoire, et poursuit son engagement dans le domaine de la santé. Mais il est constaté un renoncement à certains investissements structurants, en particulier ceux relevant des politiques d'avenir telles que la transition climatique ou le numérique.

Par ailleurs, le tissu associatif est encore fragilisé par cette baisse des financements publics qui ne permettra pas de maintenir le niveau actuel des actions et aura des incidences délétères sur l'emploi associatif et la continuité des services rendus aux populations ; cela constitue un point de tension important, mettant en lumière les défis sociaux associés aux contraintes budgétaires.

Au vu de ces éléments, une priorisation à terme des actions à engager semble nécessaire ; le CESER invite le Conseil régional à cette réflexion.

Jean-Louis CHAUZY
Président du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

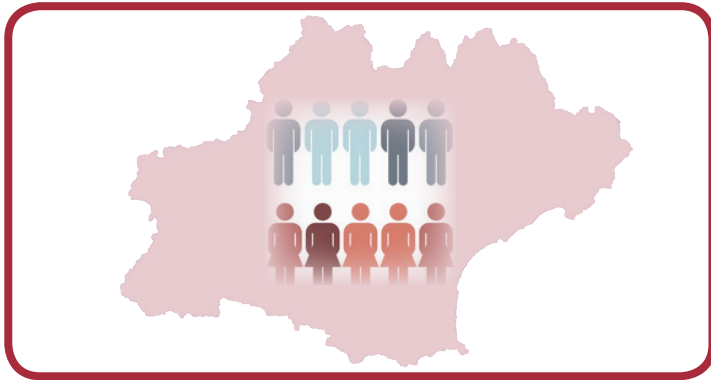


Karen SERRES
Présidente de la Commission
Finances - Politiques
contractuelles - Fonds européens
- Suivi et Évaluation des politiques
publiques



Chrystèle GAILLAC
Rapporteuse

Synthèse de l'Avis voté le 10 février 2026 et préparé par la Commission
Finances - Politiques contractuelles - Fonds européens - Suivi et Évaluation des politiques publiques



Budget primitif 2026 de la Région Occitanie : responsabilité, vigilance et exigence d'équité territoriale

Le budget primitif 2026 de la Région Occitanie s'inscrit dans un contexte national marqué par une instabilité politique persistante, un niveau de déficit public inédit et des tensions croissantes sur les finances publiques. L'adoption du budget de l'État via l'article 49.3 de la Constitution illustre les fragilités du moment. Dans le même temps, le déficit public demeure élevé, la dette continue de peser lourdement sur les finances nationales et les marges de manœuvre des collectivités se réduisent.

Quelques données du contexte national

- Le débat sur le budget a été suspendu le 19 janvier et le texte législatif adopté via l'article 49.3 de la Constitution ;
- Le déficit public prévisionnel est fixé à 5,0 % (contre 5,4 % en 2025), soit 132 milliards d'euros, le plus élevé de la zone euro ;
- Le remboursement de la dette s'élèvera à 176 milliards d'euros ;
- À ce stade, l'économie nationale demeure résiliente : la croissance nationale affichant 1 % du PIB ;
- L'inflation connaîtrait une légère remontée : 1,3 % en 2026 (contre 1,1 % en 2025).

La Région Occitanie présente un budget de **3,54 milliards d'euros**, en légère baisse par rapport à 2025. Le CESER tient à souligner que les grands équilibres financiers sont préservés, témoignant d'une gestion sérieuse dans un contexte particulièrement contraint. Cependant, si à ce stade les compétences majeures du Conseil régional ont été relativement garanties, il n'en demeure pas moins nécessaire de réfléchir à une priorisation des politiques publiques.

Les choix à venir devront être guidés par trois exigences : l'équité territoriale, la cohésion sociale et la préparation de l'avenir. L'Occitanie est une région dynamique, attractive et solidaire. Elle dispose d'atouts considérables. Encore faut-il que les moyens financiers soient à la hauteur des responsabilités qui lui incombent. Le CESER continuera d'exercer pleinement son rôle d'analyse, d'alerte et de proposition, au service de l'intérêt général et du développement équilibré de notre région.

Une trajectoire financière responsable malgré un contexte tendu

Les recettes inscrites au budget primitif 2026 se répartissent comme suit :



RECETTES DE FONCTIONNEMENT
2 698,6 M€



RECETTES D'INVESTISSEMENT
552,7 M€

Conformément aux prévisions du ROB 2025 (Rapport sur les orientations budgétaires), l'autofinancement brut est préservé, **s'élevant à 509,2 M€**, et l'autorisation d'emprunt diminue. La capacité de désendettement reste proche de **7,5 ans**, donc loin du seuil critique des 9 ans. Enfin, la dette ne contient aucun produit dit « toxique » et comporte des emprunts négociés majoritairement sur des taux fixes.

La démographie en Occitanie : un enjeu majeur à considérer

La France connaît une forte décroissance de la natalité avec un repli de la fécondité qui s'établit en 2025 à 1,56 enfant par femme en âge de procréer (après 1,61 en 2024).

Cependant, malgré cette baisse nationale de la natalité, l'Occitanie reste très dynamique démographiquement, notamment grâce à une forte attractivité migratoire.

En Occitanie, la population continue de progresser : au 1er janvier 2023, elle comptabilisait **6 124 653 habitants**, soit environ **46 000 habitants de plus chaque année depuis 2017**. Une croissance 2 fois supérieure à la moyenne nationale qui s'explique par :

- l'attractivité de 2 grandes métropoles ;
- l'attractivité de certains départements pour des populations retraitées aux revenus plus ou moins modestes, comme le Lot ou les Pyrénées-Orientales ;
- l'équilibrage des naissances et des décès, puisque la baisse de la fécondité est compensée par le vieillissement de la population.

La pression démographique régionale constitue un facteur structurant qui influence fortement les besoins budgétaires. Or, le projet de loi de finances 2026 tel que présenté en version initiale au Conseil des Ministres du 14 octobre 2025, affiche une baisse de 144 M€. Gel, baisse des dotations ou dispositif DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales), tout concourt à un affaiblissement inégalitaire et injuste des leviers d'action pour la Région Occitanie envers sa population.

Une érosion des ressources sans perspective de compensation

Les recettes fiscales du Conseil régional s'élèvent à **1 790 M€** contre 2 167,5 M€ en 2025. Les trois pôles de recettes principaux sont :

- **TVA** : 437 M€ ;
- **TICPE** (Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) : 503, 5 M€ - dont la fraction liée au Ségur de la santé a été diminuée de 18,6 M€ - ;
- **Cartes grises** : seul levier direct de taux pour les Régions : 270 M€.

2 exemples de baisses de recettes majeures, imposées par l'État, sont confirmées dans le BP 2026 :

• La **baisse massive de la DCRTP** (Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) : des efforts inéquitables, concentrés sur les Régions les plus pénalisées par la réforme de 2010, dont **l'Occitanie et les Hauts-de-France**, alors qu'elles enregistrent un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale et un revenu par habitant plus faible (« double peine »). Pour l'Occitanie, s'ajoutent une démographie dynamique et un enclavement structurel. Cette dotation, qui représentait 77,1 M€ en 2025, passe à **40,4 M€** en 2026.

• **Le DILICO** : hausse du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités, lequel se matérialise par un prélèvement sur les recettes fiscales, comptabilisé en dépense de fonctionnement. Ce prélèvement en 2026 pour les Régions s'élève à **500 M€** en 2026, contre 280 M€ en 2025, et représente pour l'Occitanie un montant de **46,4 M€**.





Les points de vigilance et préconisations du CESER



Un budget maîtrisé mais qui manque de précision

Le budget présenté repose sur une version du PLF d'octobre 2025, avec des ajustements encore suspendus. Malgré l'affichage d'orientations stratégiques (transition écologique et climatique, numérique, etc.), la lisibilité des lignes budgétaires et des actions effectivement engagées demeure insuffisante ; en particulier, les actions dédiées à l'adaptation au changement climatique restent dispersées au sein de la maquette budgétaire.

Alerte sur la baisse massive de certaines dotations de l'État aux Régions

- Suppression du financement du Ségur de la santé : – 18,6 M€ ;
- Baisse de plus de 50 % des dotations liées à l'apprentissage : - 7,6 M€ ;
- Réduction des dotations de compensation des exonérations : – 1,4 M€ ;
- Diminution très importante de la DC RTP : – 35,2 M€.

Focus sur la menace pesant sur le tissu associatif en Occitanie

La baisse ou la stagnation des financements publics, conjuguée à des pertes d'emplois significatives, participent à la fragilisation croissante du tissu associatif. L'effondrement de ce secteur entraînerait des répercussions majeures, tant en termes de coûts directs (perte d'emplois, rupture de services) que de coûts indirects (dégradation du lien social, augmentation des dépenses publiques de substitution).

Le CESER formule les préconisations suivantes :

- **augmenter le niveau de financement des associations** ;
- **clarifier les critères** de maintien, de réduction ou de priorisation des subventions régionales ;
- **garantir des règles transparentes et partagées**, fondées sur l'utilité sociale, l'impact territorial et la contribution aux priorités régionales.

La préparation de la prochaine programmation européenne 2028-2034 : un enjeu majeur de décentralisation et d'efficacité territoriale

- Risque de **recentralisation** des fonds européens au niveau national, qui remettrait en cause la capacité des Régions à conduire des politiques de développement adaptées aux réalités territoriales ;
- Une partie des fonds attribués au titre de la relance post-Covid devra être remboursée ;
- Une autre part pourrait être réorientée vers des priorités nouvelles, notamment la Défense.

Le CESER préconise en conséquence que le Conseil régional :

- renforce ses moyens opérationnels, humains et financiers, dédiés à la **présence régionale à Bruxelles** (association Occitanie Europe ou autres) ;
- développe une capacité accrue de veille, d'influence et de mobilisation des fonds européens.

CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Siège

18 allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201 Av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr



www.ceser-occitanie.fr

L'intégralité de l'Avis est téléchargeable sur le site internet <http://www.ceser-occitanie.fr>

Chargée de mission : Valérie BILLAUD ■ valerie.billaud@ceser-occitanie.fr ■ tél : +33 5 62 26 94 90

Secrétariat : Vitrigny CAM ■ vitrigny.cam@ceser-occitanie.fr ■ +33 5 62 26 94 82